

## Notice explicative du questionnaire du recensement de la population de type A niveau 3

**Le lieu du séjour actuel** est le lieu effectif au 1er janvier 2021 qui peut ou pas être le même que le lieu du séjour permanent.

- Le lieu du séjour actuel de **l'enfant nouveau-né** est celui de la mère.
- Le lieu du séjour actuel de **l'enfant en garde alternée** (p. ex. quand les parents sont divorcés) est celui où l'enfant passe la plus grande partie de son temps. Si l'enfant passe le même temps au domicile de chaque parent, son lieu du séjour actuel correspond au lieu du séjour actuel du parent chez qui l'enfant se trouve au moment décisif du recensement (le 1er janvier 2021).
- Si vous êtes **élève de l'école primaire, du collège ou du lycée logé en dehors de votre résidence permanente** votre lieu du séjour actuel est la résidence habituelle de la famille (quelle que soit la fréquence à laquelle vous la rejoignez).
- Si vous êtes **étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur logé hors de votre domicile** votre lieu du séjour actuel est la résidence universitaire, le logement loué ou un autre endroit où vous êtes logé au cours du semestre.
- Si vous êtes **étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur séjournant à l'étranger** votre lieu du séjour actuel est le pays correspondant.
- Si vous **avez un emploi et lors de l'exercice de votre travail vous êtes logé en dehors de votre domicile** mais vous retournez à votre résidence habituelle pour le weekend votre lieu du séjour actuel est votre résidence habituelle.
- Si vous **travaillez à l'étranger** et vous ne rejoignez votre résidence habituelle que rarement, votre lieu du séjour actuel est le pays correspondant.
- Si vous êtes **membre des forces armées qui vit en caserne ou dans un camp militaire** votre lieu du séjour actuel est la résidence habituelle ou tout autre lieu où vous passez la plupart du temps de repos journalier.
- Si vous êtes **résident d'un établissement institutionnel** (p. ex. établissements de protection sociale, maison de retraite, établissement d'accueil temporaire pour des personnes en difficulté nécessitant un service d'aide sociale « domov na polceste »...) votre lieu du séjour actuel est le lieu de l'établissement.
- Si vous êtes **sans domicile fixe** votre lieu du séjour actuel est le lieu du recensement.

**Le numéro descriptif** et **le numéro d'orientation** sont des indications numériques des maisons. **Le numéro descriptif** est un numéro unique de la maison dans chaque commune ou le quartier de la commune, il est indiqué en noir. **Le numéro d'orientation** est un numéro unique attribué aux maisons d'une rue dans les communes avec un système de rues existant et il est le plus souvent indiqué en rouge. Si le numéro est composé de deux parties, le numéro descriptif correspond au chiffre précédant le numéro d'orientation (p. ex. Bajkalská 256/8).

**Le numéro d'appartement** est une donnée numérique indiquée sur le titre de propriété des immeubles d'habitation et des maisons individuelles, des immeubles administratifs, d'exploitation ou d'autres types d'immeubles. Vous trouverez le numéro d'appartement selon l'adresse et le nom du propriétaire de l'appartement sur le site [zbgis.skgeodesy.sk](http://zbgis.skgeodesy.sk). Il faut saisir le nom de la commune dans le champ de recherche et confirmer en cliquant sur le verrou. Ensuite, il est possible de trouver le titre de propriété avec:

- a) le numéro descriptif,
- b) le nom de rue et le numéro d'orientation,
- c) le numéro de titre de propriété,
- d) le numéro de parcelle.

Le titre de propriété s'affichera à gauche sur le site [zbgis.skgeodesy.sk](http://zbgis.skgeodesy.sk) sous forme de lien cliquable vers le PDF. Une fois le titre de propriété ouvert, il est possible de rechercher le numéro d'appartement selon le nom du propriétaire de l'appartement.

**Le séjour à l'étranger et l'année d'arrivée dans le pays après 1980** exprime l'information sur le séjour de la personne à l'étranger d'une durée minimale de 12 mois sans interruption. Indiquez **le nom de lu pays actuel** et **l'année de votre retour dans le pays**. Si depuis 1980 vous avez vécu dans plusieurs pays étrangers, indiquez le pays de votre dernier séjour à l'étranger et l'année la plus récente de votre retour en Slovaquie. **Le séjour en République tchèque avant le 1er janvier 1993 n'est pas considéré comme un séjour à l'étranger.**

**Les relations entre les membres du ménage** expriment un lien de parenté ou un autre lien avec la personne ou les personnes qui occupent le même logement que vous. Précisez avec qui vous viviez au 1er janvier 2021 à l'adresse de votre lieu de séjour actuel ou permanent, si les adresses sont identiques (p. ex. **mari, fille, belle-mère, grand-père**). Veuillez indiquer les membres de famille germains, consanguins ou utérins si vous vivez avec eux dans le même ménage (mère, père, fils, fille). Si vous viviez avec les enfants et/ou les petits-enfants, précisez le nombre.

**La situation familiale** exprime le lien juridique valable en République slovaque par rapport au mariage (célibataire, marié/mariée, divorcé/divorcée, veuf/veuve).

**Le nombre d'enfants nés vivants** est l'information sur le nombre de tous vos enfants qui sont nés vivants. Veuillez compter dans le nombre d'enfants nés vivants chaque votre enfant né avant le 1er janvier 2021. Répondez à cette question même si vous n'avez pas d'enfant (indiquez le « 0 »).

**Le niveau de diplôme** exprime le plus haut niveau d'études atteint au 1er janvier 2021 en obtenant un certificat correspondant. Répondez à la question si vous avez 15 ans ou plus.

- **élémentaire – 1er cycle de l'école primaire**, 4ème année de l'école primaire ou de l'école spéciale pour des élèves en situation de handicap mental (špeciálna škola). Cela inclut également les écoles primaires dites populaires (ľudová škola) : nationales ou municipales, le 1er cycle de l'école à besoins éducatifs particuliers (osobitná škola), le cycle inférieur et moyen de l'école primaire inclusive (špeciálna základná škola) – handicap mental moyen, le cycle inférieur et moyen de l'école inclusive (pomocná škola), école primaire inclusive (špeciálna základná škola) – handicap mental grave ;
- **élémentaire – le 2ème cycle de l'école primaire (collège)**, la 9ème année de l'école primaire ou de l'école inclusive (špeciálna škola), la 4ème année du lycée de 8 ans ou la 8ème année de l'école de type conservatoire, la 2ème année du lycée de 6 ans. Cela inclut également l'école dite urbaine ou des citoyens (meštianka škola ou občianska škola), le cycle supérieur et professionnel de l'école inclusive (pomocná škola), le 2ème cycle de l'école à besoins éducatifs particuliers (osobitná škola) achevé, la formation en vue de compléter l'enseignement primaire, la 1ère année de l'enseignement secondaire dans une école de 5 ans achevée - étudiants admis après avoir fini la 8ème année d'enseignement à l'école primaire ;
- **enseignement secondaire professionnel (apprentissage) sans baccalauréat – sans certificat d'aptitude professionnelle (formation, apprentissage)**, enseignement au sein d'une école d'apprentissage de 1 ans, de 1,5 ou de 2 ans complété après avoir réussi un examen final. Cela inclut également le lycée technique - formation à l'apprentissage (stredné odborné učilište), une formation de deux ans dispensée au sein des écoles

secondaires professionnelles (stredná odborná škola), l'école dite pratique (praktická škola), l'école d'apprentissage pour les personnes avec un handicap mental (odborné učilište s mentálnym postihnutím), l'ancienne école professionnelle (odborná škola), l'école technique d'entreprise (podniková technická škola), une année d'études en conservatoire, une année d'études au sein de l'école des filles (dievčenská škola), l'école professionnelle secondaire inférieure (nižšia odborná škola, p. ex. école d'agriculture)

- **enseignement secondaire (apprentissage) professionnel sans baccalauréat – avec certificat d'aptitude professionnelle**, enseignement dispensé au sein de l'école secondaire d'apprentissage (stredné odborné učilište) ou au sein de l'école secondaire professionnelle (stredná odborná škola) sans épreuves du baccalauréat – p. ex. apprentissage de 2 ans au sein de l'école professionnelle industrielle (priemyselná škola), économique/de commerce (ekonomická/obchodná škola), de santé (zdravotnícka škola) et forestière (lesnícka škola). Cela inclut également la formation dispensée au sein de l'école d'apprentissage pour les personnes avec un handicap mental (odborné učilište s mentálnym postihnutím) – p. ex. une formation de 3 ans dispensée au sein de l'école dite pratique (praktická škola) ou regroupant plusieurs cycles d'enseignement (spojená škola);
- **enseignement secondaire professionnel (apprentissage) sans baccalauréat – avec attestation de réussite à l'examen de fin d'études**, si vous avez suivi la formation dispensée au sein de l'ancienne école professionnelle (odborná škola) – par exemple l'école professionnelle secondaire inférieure de santé (nižšia odborná škola zdravotnícka), école technique d'entreprise (podniková technická škola), une formation de 2 ans au sein du conservatoire, de 3 ans au sein de l'école professionnelle des filles (dievčenská odborná škola) et de 2 ans au sein de l'académie de commerce (obchodná akadémia) ;
- **enseignement secondaire (avec baccalauréat) – professionnel (apprentissage) avec certificat d'aptitude professionnelle**, si vous avez étudié à l'école secondaire professionnelle d'apprentissage (stredné odborné učilište) ou à l'école d'apprentissage et vous avez achevé vos études en obtenant le certificat d'aptitude professionnelle ou le diplôme du baccalauréat (p. ex. formation de 5 ou 4 ans avec baccalauréat). À cocher également si vous êtes diplômé d'un établissement secondaire pour les travailleurs (stredná škola pre pracujúcich) ou de l'école d'hôtellerie (hotelová akadémia) dans le cadre de l'enseignement secondaire professionnel avec l'enseignement pratique renforcé ;
- **enseignement secondaire (avec baccalauréat) – professionnel**, si vous avez étudié à l'école secondaire professionnelle où vous avez obtenu le diplôme du baccalauréat (p.ex. école professionnelle industrielle, d'agriculture, économique, de santé, pédagogique, d'arts et d'industrie, du conservatoire de 4 ans). Cela inclut également l'école industrielle supérieure, école économique supérieure, académie de commerce, école technique, école d'entreprise, école des arts appliqués (priemyselná škola, vyššia hospodárska škola, obchodná akadémia, technická škola, podniková škola, škola umeleckého priemyslu) ;
- **enseignement secondaire (avec baccalauréat) – général**, si vous avez étudié au lycée général ou à l'école secondaire d'enseignement général où vous avez obtenu le diplôme du baccalauréat. À cocher également si vous avez achevé les études secondaires en obtenant le diplôme du baccalauréat au sein des écoles secondaires de onze ou douze ans, des écoles secondaires dites « reálka » et « lycéeum », des écoles d'enseignement supérieur pour les filles (vyššie dievčenské školy) et des écoles secondaires pour les travailleurs (stredné školy pre pracujúcich) ;
- **enseignement professionnel post-secondaire – études post-secondaires non supérieures sanctionnée par le diplôme du baccalauréat**, si vous avez suivi le programme d'enseignement à l'école secondaire professionnelle sanctionné par le diplôme du baccalauréat en cas de formation complémentaire ou si vous avez obtenu un baccalauréat technique à l'issue de la formation complémentaire d'une durée minimale de 2 ans. Cela inclut les filières comme industrie mécanique, électrotechnique, production alimentaire, infrastructure de transport, entrepreneuriat - artisanat et services ;
- **enseignement professionnel post-secondaire – post-baccalauréat (qualification professionnelle)**, si vous avez suivi les études post-baccalauréat de qualification de 1 à 3 ans, études d'innovation, une formation dispensée au sein de l'école professionnelle

supérieure ou formation pédagogique complémentaire après avoir complété les études d'enseignement secondaire sanctionné par le diplôme du baccalauréat ;

- **enseignement professionnel post-secondaire sanctionné par un examen final, par un diplôme de suivi**, si vous avez suivi les études post-baccalauréat spécialisées sanctionnées par un certificat de fin d'études (non pas par un diplôme du baccalauréat). Cela inclut l'école d'entreprise (podnikový inštitút), le conservatoire de danse de 8 ans, la 5ème, 6ème année ou une année supérieure du conservatoire ou la 6ème année du programme d'enseignement au sein de l'école secondaire professionnelle dans les domaines de santé, de lettres ou d'art (p. ex. spécialiste d'art diplômé) ;
- **enseignement supérieur du 1er cycle – licence**, si vous êtes diplômé·e du premier cycle de l'enseignement supérieur avec le titre académique Bc. ;
- **enseignement supérieur du 2ème cycle – master, ingénieur, docteur**, si vous êtes diplômé·e du deuxième cycle de l'enseignement supérieur y compris les études sanctionnées par un examen final d'État (záverečná skúška) ou un examen dit rigoureux (rigorózna skúška). Il s'agit des détenteurs des titres académiques suivants : Mgr., Ing., Ing. arch., JUDr., MUDr., MVDr., RNDr., RSDr., PhDr., PhMr., ThDr., akad. mal., akad. soch., PaedDr., PharmDr., ThLic. etc. ;
- **enseignement supérieur du 3ème cycle – doctorat (qualification scientifique)**, si vous êtes diplômé·e du troisième cycle de l'enseignement supérieur (programme de doctorat). Il s'agit des détenteurs des titres académiques suivants : PhD., ArtD., doc., prof., CSc., DrSc. Etc.
- **aucun diplôme**, si vous n'avez pas achevé le premier cycle de l'école primaire ou vous n'avez pas fréquenté l'école, vous avez uniquement été scolarisé·e à l'école maternelle, école maternelle à besoins éducatifs particuliers (špeciálna materská škola), vous avez suivi une année de préparation à l'enseignement primaire ou une année préparatoire (dite 0-tý ročník) de l'école primaire.

**Profession** est un type précis du travail effectué au 1er janvier 2021. Indiquez l'intitulé le plus précis de votre poste (p. ex. vendeur en magasin, travailleur de chaîne de montage (opérateur) en production mécanique, agent d'usinage des métaux, serveur/serveuse, professionnel de la fonction publique responsable de gestion de patrimoine, agent de police municipale, recruteur, magasinier etc.) Si vous avez plusieurs professions, indiquez celle où vous effectuez le plus grand nombre d'heures de travail hebdomadaires ou celle où vous touchez une rémunération plus élevée.

**Le lieu d'exercice de la profession** est l'adresse du lieu de travail relative à l'exercice de votre profession au 1er janvier 2021. Si vous changez régulièrement de lieu d'exercice de votre profession (p. ex. vous êtes travailleur sur le chantier) ou si vous travaillez dans le secteur des transports, indiquez **le lieu d'exercice de la profession sans adresse**. Si le lieu d'exercice de votre profession se trouve en République slovaque, indiquez la région, le district, la commune (le nom de l'arrondissement à Bratislava et à Košice), le quartier de la commune, la rue, le numéro descriptif et le numéro d'orientation. Si le lieu d'exercice de votre profession se trouve à l'étranger, indiquez le nom du pays.

**Déplacements domicile - travail ou école** exprime la fréquence à laquelle vous vous rendez au travail ou à l'école depuis votre lieu du séjour actuel. Si pendant la semaine vous vous déplacez tous les jours entre votre lieu du séjour actuel et le travail ou l'école, indiquez **tous les jours**. Si pendant la semaine vous vous déplacez tous les jours entre votre lieu du séjour actuel et le travail ou l'école, indiquez **autre fréquence que tous les jours**. Si vous travaillez à domicile ou vous êtes étudiant·e avec un programme d'études individuel, vous êtes en congé de maternité ou en congé parental, sélectionnez **je ne me déplace pas**.

**Le mode de transport utilisé pour aller travailler ou à l'école** exprime la prédominance du mode de transport que vous utilisez pour aller travailler ou à l'école. Si vous utilisez différents modes de transport pour aller travailler ou à l'école indiquez *le mode de transport* que vous utilisez sur le trajet le plus long. Malgré le fait que le moment décisif du recensement tombe un jour férié indiquez le mode de transport que vous auriez utilisé le jour ouvré/d'école.

**L'appartenance ethnique** exprime **votre appartenance à une nation ou à un groupe ethnique**. La nationalité, la langue maternelle ou la langue utilisée principalement ou celle que vous maîtrisez mieux ne sont pas décisives pour déterminer votre appartenance ethnique, ce qui compte c'est votre décision concernant l'appartenance à la nation ou à un groupe ethnique. Si vous revendiquez une seule appartenance ethnique dans la sous-question suivante cochez « je ne revendique pas l'appartenance à un autre groupe ethnique », si vous revendiquez l'appartenance à un autre groupe ethnique, indiquez-la si vous le souhaitez dans la sous-question suivante.

L'appartenance ethnique des enfants de moins de 15 ans sera indiquée selon l'appartenance ethnique des parents. Si les parents n'ont pas la même appartenance ethnique, l'appartenance ethnique de l'enfant sera indiquée d'un commun accord entre les parents avec la possibilité de mentionner une autre appartenance ethnique dans la sous-question.

Si vous revendiquez une autre appartenance ethnique, indiquez-la si vous le souhaitez. La nationalité n'est pas décisive pour déterminer l'appartenance ethnique.

**La langue maternelle** est la langue qui était le plus souvent utilisée pour communiquer avec vous, à la maison, dans votre enfance. Si plusieurs langues étaient utilisées dans votre enfance pour communiquer avec vous, indiquez une langue de votre choix dans laquelle la mère (ou le père, un autre membre de famille ou une autre personne sans lien de parenté) communiquait avec vous le plus souvent. Si vous sélectionnez « **autre** », veuillez préciser la langue maternelle.

**Cette donnée sur la religion** exprime votre lien vis à vis à l'Église, une communauté religieuse ou une confession ou adhésion à une Église ou une communauté religieuse ou participation à la vie religieuse. Cochez une option de votre choix. Si vous sélectionnez « autre », veuillez préciser l'appartenance religieuse. La religion des enfants de moins de 15 ans est indiquée d'un commun accord entre les parents.

**Sans religion** signifie l'absence de relation de l'habitant à une Église, une communauté religieuse ou une confession.